L'HEBDO QUI CLIC

cgtlehavre.fr

CCT

LE HAVRE

Hebdomadaire électronique de l'Union des syndicats CGT du Havre

Directeur de publication : Pierre LEBAS 119 Cours de la République 76600 LE HAVRE — cgtlehavre.fr - 02 35 25 39 75 181

Nouveaux syndiqués Depuis le 1^{er} janvier 2012



Commémoration de la libération du Havre

Au sommaire du 12 septembre 2012 :

- L'édito qui clic :
- Forum LH sur « l'économie positive » :
- **CAMPAGNE TPE LE HAVRE :**
- Articles parus dans la presse :
- Journée de la Paix au Havre :
- En direct des protocoles d'accords électoraux :
- Le programme de formation syndicale de l'UL :
- L'hebdo pratic':

Pages 2 à 4

Page 5

Pages 6 à 10

Pages 11 à 13

Page 14

Page 15

Page 16

Pages 17 à 18

L'ÉDITO QUI CLIC

Par Pierre LEBAS, membre du bureau de l'UL

ntervention à la commémoration de la libération du Havre le 11 septembre à 11h00 dans le hall de Franklin

Mesdames, Messieurs les élus,

Chers camarades,

Je voudrai saluer la présence de Jean Paul Lecoq, Maire de Gonfreville l'Orcher, de Nathalie Nail, Jean Louis Jegaden et de Michel Barrier, conseillers généraux, de Sophie Hervé et Nadine Lahoussaine, conseillères municipales du Havre,

Veuillez excuser Mireille Garcia, conseillère générale et François Guegan, conseiller général et Maire d'Harfleur.

Nous regrettons fortement, et une nouvelle fois, l'absence de fleurs et d'un représentant de la Ville du Havre.

Nous sommes réunis ce jour pour rendre hommage à nos camarades morts pour la liberté et la justice.

Il y a 68 ans, **le 12 septembre 1944**, après 4 années d'occupation et un siège de 12 jours, la bataille pour la libération du Havre contre la machine de guerre nazie prenait fin.

Après de longues années d'oppression, d'humiliation, de privations, d'exécutions, de représailles et de terreur, les allemands se rendent, le Havre est libéré.

La ville est anéantie : plus de 5 000 morts, 80 000 sans abris, 2 852 déportés ou requis.

Je voudrai saluer la présence de Madame Houlebrèque et avoir une pensée pour André Houlebrèque, responsable de la FNDIRP, décédé cet été.

De nombreux syndicalistes CGT y ont laissés leur vie, arrêtés, déportés ou internés.

Le 12 septembre 1944, la liberté était rendue à notre ville, à notre pays.

Et ce n'est pas par simple tradition que nous nous réunissons tous les ans, mais bien pour que personne n'oublie ces militants CGT.

Comme nous n'oublions pas, **Jules DURAND**, Secrétaire du Syndicat des Ouvriers Charbonniers, condamné à mort le 24 novembre 1910.

Victime d'un procès tronqué, les raisons de l'accusation de Jules DURAND tournent essentiellement autour du fait qu'il menait, avec ses camarades dockers, la lutte pour l'amélioration des conditions de travail au sein de la Compagnie Générale Transatlantique.

Réhabilité par la suite, après de multiples actions, y compris internationales, il ne s'en remettra jamais et mourra fou le 20 février 1926 à l'asile de Rouen.

Une autre date marquante pour le Havre et notre syndicat, le 26 août 1922 :

Ce jour là, cours de la République, ici même, devant Franklin, quatre métallos : Tronelle, Allain, Victoire et Lefebvre, en grève depuis 111 jours, sont tués par les forces de police, après une provocation fomentée par le comité des Forges qui avait décidé une baisse unilatérale des salaires de 10 %.

A propos de ces évènements, nous souhaiterions rendre un hommage particulier à **Henri GAUTIER**, Secrétaire du Syndicat des Métaux, membre du Parti Communiste, condamné à 4 mois de prison à la suite de la manifestation du 26 août.

Henri GAUTIER, Secrétaire de l'Union Locale, membre de la Fédération des Métaux et de la Commission Exécutive Confédérale, a été de toutes les luttes. est arrêté en octobre 1940, évadé du camp de Chateaubriand en novembre 1941, arrêté de nouveau en 1942, il est déporté à Mauthausen et meurt en 1943.

La lutte d'Henri GAUTIER pendant la deuxième guerre mondiale permet de rappeler que, contrairement à certains qui se disent Historien, les militants communistes non pas attendu l'entrée en guerre de l'URSS pour combattre les nazis.

Chaque jour dans le monde, des peuples sont opprimés, les libertés d'expression et syndicales sont bafouées. Les exemples dont l'actualité se fait l'écho ne manquent pas. Tant de peuples privés de liberté.

- Au Québec, les Inuits sont privés de leur terre,
- Les étudiants chiliens qui luttent contre l'augmentation des coûts d'étude comme leurs camarades québécois,
- Les indiens Yanomani au Brésil, en lutte pour conserver leur terre,
- L'occupation d'une partie du territoire cubain, il faut exiger ; la fermeture de Guantanamo, le départ des troupes américaines et la fin de l'embargo,
- En Afrique où la liste serait longue, mais dernièrement, le lâche assassinat des 44 mineurs sud africain par la police comme au bon vieux temps de l'apartheid!

L'année dernière, nous nous réjouissions de la libération des peuples tunisiens, égyptiens. Aujourd'hui, nous devons être vigilants face à la montée de l'extrême religieux dans ces pays mais aussi au Mali, en Mauritanie, etc..

Nous devons soutenir toutes les initiatives qui demandent le respect des décisions de l'ONU par rapport au peuple Sahraoui. Il est temps que le gouvernement français exige l'application de celle-ci et arrête de soutenir le gouvernement marocain et ses amis Bouygues et compagnie.

Au Moyen Orient, là aussi, il faut que cesse la guerre en Syrie et que l'ONU joue enfin son rôle. Il faut se mobiliser pour empêcher le gouvernement israélien et son allié américain d'intervenir militairement en Iran. Il faut exiger la reconnaissance d'un état palestinien.

En Russie et dans les pays de l'ex URSS, il faut combattre les dictatures et soutenir toutes les luttes pour la démocratie et jeter, à la poubelle, pour ceux qui en ont, tous les disques de Mireille MATTHIEU, fidèle servante de Poutine.

Il faut soutenir toutes les luttes pour la démocratie, les droits des salariés dans tous les pays d'Asie où les libertés sont mises à mal.

Il faut exiger du gouvernement français le retrait de toutes les troupes françaises stationnées dans le monde. Certains pourraient se dire : mais qu'est-ce qu'il raconte ? C'est politique alors que nous sommes dans un rassemblement syndical !

La lutte de JULES DURAND ne rejoint-elle pas celle des salariés de FRALIB, de PETROPLUS, de CEACOM ou de la CENTRALE THERMIQUE ?

La lutte des grévistes de 1922 ne rejoint-elle pas celle des MINEURS Sud Africains ?

La lutte des résistants pendant la deuxième guerre mondiale ne rejoint-elle pas la lutte des salariés, des syndicalistes européens pour une société de paix, de justice, pour abolir les traités qui organisent la baisse du pouvoir d'achat, le chômage, la précarité qui met à mal les acquis sociaux, qui pourchasse les ROMS, les Sans Papiers ?

La mort de JULES DURAND, des 4 métallos de 1922, des résistants de la deuxième guerre mondiale, nous appellent à poursuivre leur combat pour que cesse l'exploitation de travailleurs polonais sur le chantier de l'école d'ingénieurs, pour que cesse la précarité et son lot de CDD ou de contrats précaires comme les contrats d'avenir ! il faut exiger que ce soit des CDI et non pas, comme certains le demandent, souhaiter leur extension comme pour les contrats d'avenir professeur.

C'est pour cela que nous devons appeler les salariés actifs, retraités, privés d'emploi, à participer au rassemblement du 13 septembre contre le Forum de l'économie positive, le 30 septembre contre la ratification du traité européen, le 09 octobre pour l'emploi industriel, nous vous appelons à tout faire pour mobiliser la classe ouvrière, par respect pour la lutte de JULES DURAND et de TOUS LES SYNDICALISTES qui ont donné leur vie pour un monde meilleur.

JEUDI 13 SEPTEMBRE 2012 A 11H30

(Terre-plein de la Chambre de Commerce du Havre)

RASSEMBLEMENT CONTRE LE FORUM LH SUR « L'ECONOMIE POSITIVE »



"FORUM L'ÉCONOMIE POSITIVE" au Havre !!

ASSEZ DE DISCOURS,

EXIGEONS DE VRAIS EMPLOIS !

POUR UN VERITABLE AVENIR SANS PRECARITE

NOUS VOUS APPELONS À MANIFESTER POUR FAIRE ENTENDRE VOTRE VOIX LE 13 SEPTEMBRE 2012 à 11h30 sur le terre-plein de la Chambre de Commerce



SALARIES DES TRES PETITES ENTREPRISES (TPE)

28 NOVEMBRE – 12 DECEMBRE



A FOND !! Tous ensemble, pour un vote CGT haut et fort ...

Comme convenu lors de la dernière CE de notre UL en juin, il avait été mis en place un plan de travail pour les Elections professionnelles des TPE en Novembre/Décembre 2012, avec notamment la mise en place de tournées cet été, avec distribution de tracts, brochures spécifiques...

Force est de constater, que les engagements pris en CE, n'ont pas été respectés totalement, par tous. En effet, deux tournées ont été annulées, donc reportés, faute de militants, même si chacun a besoin de repos, il est dommage que nous ayons pris du retard!

Néanmoins, il reste jusqu'à Novembre, quelques mardis à faire! A vous de inscrire, l'accueil est bon, peu de refus, la démarche semble surprendre, mais bien accueilli.

Plan de travail (rappel)

- → Juillet/Août /Septembre / Octobre / Novembre : Distribution de tracts + livret spécifique tous les mardis dans les commerces des rues du Havre et alentours + Collage (2 fois par mois)
- → 19 au 23 novembre : semaine « spécial Elections TPE » (distributions tracts + collage + voiture Sono)
- → 26/27 novembre : sensibilisation de participation au vote (distribution tracts+voiture sono)
- \rightarrow 28 novembre / 12 décembre : vote des TPE avec ouverture d'un bureau de vote électronique avec aide au scrutin au secrétariat de l'UL CGT à Franklin (aide logistique...)

Alors, <u>inscrivez dès maintenant</u> auprès de Lydia, qui recense, Bruno et Anita essayant de coordonner l'ensemble, si impossibilité de dernière minute, prévenir...

<u>Tournées effectuées</u>: rue Mal Joffre, Cours de la République, rue R.Coty, ZAC Coty, rue Mal Galliéni, rue A .France, rue de Paris, Halles Centrales, Montmorency, Graville, Rue L.Brindeau, rue G.Brindeau, rue Bernardin de St Pierre, rue St Jacques

<u>Pour RAPPEL</u>, quatre millions de salariés sont concernés par ce scrutin national, qui reprend l'artisanat (bâtiments, magasins, garages, transport, nettoyage...), les particuliers employeurs (assistantes maternelles, garde d'enfants, employés de maison...), les professions libérales (salariés cabinets médicaux, notaires, laboratoires...), le commerce (restaurants, boulangerie, boucherie, alimentation...) et autres associations.

Sans oublier le réflexe « Elections TPE », pour chacun d'entre nous :

- ✓ Donner de l'info aux voisins, amis, famille, coiffeur, boucher, garagiste, secrétariat de médecin, dentiste, assistante maternelle, petites entreprises...
- √ Laisser des tracts dans les salles d'attente, comptoirs ou boites aux lettres...
- ✓ Lancer le débat dans notre entourage, en démontrant la démarche CGT
- ✓ Pour les conseillers des permanences juridiques : informer les personnes qui viennent nous voir, leur communiquer nos écrits (tracts, participation au scrutin...)

TOUS ENSEMBLE, FAISONS LE PARI DU VOTE CGT!

Elections dans les très petites entreprises :

Comment vérifier son inscription

Les salariés des très petites entreprises peuvent dès à présent vérifier ou consulter leur inscription en ligne sur le site :

https://www.electiontpe.travail.gouv.fr/tpe/recherche electeur

Vous avez jusqu'au 1er octobre 2012 pour corriger la liste électorale en vous adressant à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de leur région (DIRECCTE).

Pour rappel, tout salarié (y compris apprenti), qui a eu au moins une journée de contrat de travail dans une entreprise de moins de 11 salariés en décembre 2011 est électeur.

Vous avez normalement reçu l'information de votre inscription par courrier à votre domicile fin août/début septembre. Dans le cas contraire, la vérification et/ou la correction de la liste s'impose.

Il est possible de recevoir un rappel le jour de l'ouverture du vote : pour être prévenu au moment de l'ouverture du vote et recevoir un mél ou un SMS, s'inscrire ici : http://www.electiontpe.travail.gouv.fr/index.html



Élections

TPE2 0 1 2

Bulletin numérique confédéral aux organisations de la CGT / 6

ÉLECTIONS TPE : 4611836 SALARIÉS REÇOIVENT LEUR INSCRIPTION

4611836 salariés des très petites entreprises de l'artisanat, des commerces, des professions libérales, des particuliers employeurs, des petites associations... sont inscrits pour participer à leur 1^{ère} élection professionnelle.

Ils reçoivent actuellement un courrier émanant du ministère du Travail, de la Formation professionnelle et du Dialogue social.

Les éléments pour voter par correspondance ou par internet leurs seront envoyés courant novembre 2012 pour un scrutin qui se déroulera du 28/11 au 12/12 2012.

Vous trouverez, dans ce numéro, l'arrête du 27 juillet 2012 et des extraits d'une circulaire relative aux élections TPE qui peuvent vous être utile.

Pour obtenir l'intégralité de la circulaire relative à l'organisation du scrutin TPE : aller sur le site circulaire.legifrance.gouv.fr/ recherchez NOR : ETST1230772C

ARRÊTÉ DU 27 JUILLET 2012 RELATIF À LA MESURE EN 2012 DE L'AUDIENCE ÉLECTORALE DES ORGANISATIONS SYNDICALES AUPRÈS DES SALARIÉS DES ENTREPRISES DE MOINS DE ONZE SALARIÉS

ARTICLE 1

Calendrier et conditions de consultation de la liste électorale

La consultation d'un extrait de la liste électorale prévue à l'article R. 2122-19 du code du travail est ouverte à toute personne à partir du 10 septembre 2012. Elle peut être effectuée dans les directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et leurs unités territoriales ainsi que sur le site internet suivant : http://www.electiontpe.travail.gouv.fR. Les données pouvant être consultées sont celles mentionnées au premier alinéa de l'article R. 2122-19 du code du travail. Sur le site internet, la consultation peut porter soit sur un électeur, soit sur tout ou partie de la liste d'une région. Lorsqu'elle porte sur un électeur, la consultation requiert l'indication de son nom d'usage. Elle peut être effectuée à partir des critères de recherche suivants : nom d'usage, le ou les prénoms, date de naissance, code postal du domicile, région de vote correspondant à la région dans laquelle l'électeur est employé, convention collective, collège d'inscription de l'électeur et son numéro d'ordre sur la liste électorale. Lorsqu'elle porte sur la liste des électeurs d'une région, la consultation requiert l'indication de la région. Elle peut être effectuée à partir des critères de recherche suivants : région, convention collective, collège.

ARTICLE 2

Calendrier et conditions de communication de la liste électorale

La demande de communication de la ou des listes électorales prévue à l'article R. 2122-20 du code du travail est ouverte à tout électeur ou à tout mandataire d'une organisation syndicale ayant fait acte de candidature, à compter du 10 septembre 2012 et jusqu'au 31 décembre 2012. L'électeur présente sa demande en direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ou en unité territoriale. Le mandataire d'une organisation syndicale mentionnée au premier alinéa de l'article R. 2122-33 du code du travail présente sa demande en direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ou en unité territoriale. Le mandataire d'une organisation syndicale mentionnée au secondalinéa de l'article R. 2122-33 du code du travail présente sa demande aux services centraux du ministère chargé du travail. La communication de la ou des listes électorales se fait par voie dématérialisée via un espace réservé du site internet mentionné à l'article 1er du présent arrêté. Le téléchargement du ou des fichiers est possible après obtention d'un identifiant et d'un mot de passe. La demande donne lieu à l'impression d'un récépissé où

figurent l'identifiant et le mot de passe valables dès le lendemain pour une durée de cinq jours. Sont joints au récépissé une notice explicative sur l'obtention et l'utilisation du fichier ainsi que la mention engageant le demandeur à ne pas faire un usage des listes électorales qui ne soit strictement lié à l'élection. Le récépissé doit être signé par le demandeur et un exemplaire est conservé par l'administration. Les données communiquées sont celles mentionnées au premier alinéa de l'article R. 2122-19 du code du travail.

ARTICLE 3

Calendrier des recours relatifs à l'inscription sur la liste électorale

Les recours relatifs à l'inscription sur la liste électorale, mentionnés au 3° de l'article R. 2122-19 du code du travail, peuvent être formés à partir de la date fixée au premier alinéa de l'article 1 er du présent arrêté et jusqu'au lundi 1 er octobre 2012 inclus. L'annexe II au présent arrêté expose le calendrier relatif aux recours gracieux et contentieux afférents à l'inscription sur la liste électorale conformément aux dispositions des articles R. 2122-21 à R. 2122-32 du code du travail.

ARTICLE 4

Calendrier et modalités de dépôt des candidatures des organisations syndicales de salariés

La période de dépôt des candidatures prévue à l'article R. 2122-34 du code du travail est fixée du lundi 10 septembre 2012, à 14 heures, au vendredi 21 septembre 2012, à 16 heures.

ARTICLE 5

Modèle de candidature

Un formulaire de candidature conforme au modèle mentionné à l'annexe I au présent arrêté est déposé par les organisations syndicales de salariés mentionnées à l'article R. 2122-33 du code du travail aux services mentionnés audit article.

ARTICLE 6

Calendrier de publication des candidatures

Conformément à l'article R. 2122-38 du code du travail, la date de la publication de la liste des candidatures recevables, au recueil des actes administratifs et sur le site internet mentionné à l'article R. 2122-19 de ce même code, est le 8 octobre 2012.

ARTICLE 7

Transmission des maquettes de circulaires aux commissions des opérations de vote

La date prévue à l'article R. 2122-52 du code du travail est celle à laquelle est déposée la candidature, en application des dispositions de l'article 4 du présent arrêté. Les circulaires peuvent être personnalisées en fonction des collèges «cadre» et «non-cadre» prévus à l'article L. 2122-10-4 du code du travail. Chaque organisation syndicale candidate transmet une maquette de sa ou ses circulaires et son logo en version électronique ainsi que deux exemplaires sur support papier, dans les conditions posées par l'article R. 2122-52 du code du travail, aux membres de la commission des opérations de vote mentionnés, selon les cas, au 1° de l'article R. 2122-45 du même code ou au 1° de l'article R. 2122-48 de ce code.

ARTICLE 8

Vote électronique à distance - Dispositions communes aux fichiers

Le traitement « fichier des électeurs » prévu à l'article R. 2122-62 du code du travail a pour finalité de délivrer à chaque électeur, à partir de la liste électorale, l'identifiant et le mot de passe nécessaires aux opérations de vote, de recenser les électeurs ayant pris part au scrutin et d'éditer une liste d'émargement. Le traitement « urne électronique » prévu au même article est destiné à recueillir les votes exprimés.

Le prestataire mentionné au 2° de l'article R. 2122-14 du code du travail procède aux opérations de traitement nécessaires à la création des «fichier des électeurs et « urne électronique ». Le système de vote par voie électronique est localisé sur le territoire métropolitain. Il comporte un dispositif de secours susceptible de prendre le relais en cas de panne du système principal et offrant les mêmes garanties et caractéristiques.

ARTICLE 9

Données du fichier des électeurs

Les catégories de données à caractère personnel relatives aux électeurs, enregistrées dans le «fichier des électeurs» prévu à l'article R. 2122-62 du code du travail sont celles mentionnées au 1° de l'article R. 2122-12 dudit code, à l'exception du numéro d'inscription au répertoire national d'identification des personnes physiques, et au 4° de l'article R. 2122-50 du code du travail.

ARTICLE 10

Vote par correspondance – Dispositions communes aux fichiers

Le traitement «fichier des électeurs» prévu à l'article R. 2122-81 du code du travail a pour finalité de de recenser les électeurs ayant pris part au scrutinet d'éditer une listed 'émargement. Le traitement « urne électronique » prévu au même article est destiné à recueillir les votes exprimés par correspondance. Le prestataire mentionné au 2° de l'article R. 2122-14 du code du travail procède aux opérations de traitement nécessaires à la création des « fichier des électeurs et « urne électronique ». Le système de dépouillement automatisé du vote par correspondance prévu à l'article R. 2122-80 du code du travail est localisé sur le territoire métropolitain. Le système de dépouillement automatisé comporte un dispositif de secours susceptible de prendre le relais en cas de panne du système principal et offrant les mêmes garanties et caractéristiques.

ARTICLE 11

Données du fichier des électeurs

Les catégories de données à caractère personnel relatives aux électeurs, enregistrées dans le «fichier des électeurs» prévu à l'article R. 2122-62 du code du travail, sont celles mentionnées au 1° de l'article R. 2122-12 dudit code, à l'exception du numéro d'inscription au répertoire national d'identification des personnes physiques, et au 4° de l'article R. 2122-50 du code du travail.

ANNEXE

CALENDRIER RELATIF AUX RECOURS GRACIEUX ET CONTENTIEUX ET À L'ORGANISATION DU VOTE

Calendrier	Opération						
Au plus tard le 5 septembre 2012	Envoi de documents d'information aux électeurs						
10 septembre 2012	Publication de la liste électorale						
Du 10 septembre au 21 septembre 2012	Dépôt de candidatures par les organisations syndicales						
Du 10 septembre au 21 septembre 2012	Dépôt des logos et propagandes par les organisations syndicales						
Du 10 septembre au 1er octobre 2012	Recours gracieux sur la liste électorale						
8 octobre 2012	Publication des candidatures						
Du 8 octobre au 29 octobre 2012	Examen des recours sur les candidatures devant le tribunal d'instance						
Du 9 octobre au 6 octobre 2012	Validation des documents de propagande des organisations syndicales candidates par les commissions des opérations de vote						
2 novembre 2012	Dernières décisions relatives aux recours contentieux sur la liste électorale						
Novembre 2012	Envoi du matériel de vote aux électeurs						
Du 28 novembre au 12 décembre 2012	Déroulement du scrutin par internet						
Jusqu'au 17 décembre 2012	Réception des votes par correspondance						
Du 18 décembre au 21 décembre 2012	Dépouillement et agrégation des votes par internet et par correspondance						
21 décembre 2012	Publication des résultats TPE						



8

Samedi 8 septembre 2012

Manifestation chez Ceacom

SOCIAL. Des salariés du centre d'appels ont débrayé hier matin pour dénoncer leurs conditions de travail.

Pour la troisième fois depuis le printemps, les salariés de Ceacom ont décidé, hier matin, de débrayer et de manifester durant une heure. Une soixantaine d'employés du centre d'appels EDF et Orange ont ainsi dénoncé des « conditions de travail inadmissibles et des cadences infernales ».

« On ne nous laisse aucune autonomie dans notre travail, nous sommes sans cesse fliqués. Nous n'avons que 8 minutes 30 pour boucler un appel avec nos clients », explique Valérie Jaouen, représentante de la section syndicale CGT de Ceacom.

« On nous accorde 15 minutes de pause le matin, et la même chose l'après-midi. Si nous avons besoin d'aller aux toilettes ou de boire un verre d'eau en dehors de ces créneaux, le temps nous est décompté de nos RTT. On est pressés comme des citrons... On est à bout », ajoute une manifestante.

« Harcèlement moral »

Et les salariés présents d'évoquer des abus d'autorité, des pénalités et avertissements pour des retards de moins de cinq minutes. Ils n'hésitent pas à parler de harcèlement moral. « Nous avons alerté l'inspection du travail et le sous-préfet de nos conditions de



Une soixantaine de salariés ont débrayé durant une heure

travail », indique Valérie Jaouen. Ce troisième débrayage avait aussi pour but de soutenir Julien Henry, un superviseur licencié le 5 septembre. « Je suis le seul superviseur à avoir participé aux deux premiers mouvements de grève du 26 juin et du 5 juillet. Les travaux dans la ville induisent parfois de très légers retards. Alors que d'autres salariés ont reçu des avertissements, moi, j'ai directement été convoqué pour un entretien préalable au licenciement. Je vais évidemment saisir les prud'hommes », explique Julien Henry.

De son côté, la direction explique sa volonté de dialogue et de concertation. « Je suis arrivé le 2 juillet dernier. J'ai souhaité rencontrer les salariés individuelle ment. Vient à présent le temps de mettre en place les projets de la nouvelle organisation du travail. Les choses vont évoluer. J'ai par exemple, bien entendu les réclamations pour plus d'équité et l'exemplarité de l'encadrement Le salarié licencié a été plusieurs fois averti mais ses manquements au règlement intérieur se sont multipliés sur plusieurs mois. Il a fallu prendre des sanctions », indique Tarik Yaker, le directeur de Ceacom.

M-A. M

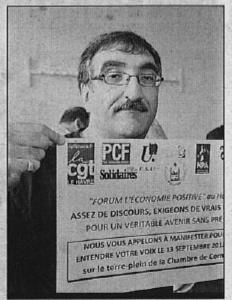
Un forum... sans réponses

OPPOSITION. Le forum autour de l'économie positive laisse dubitative la gauche. Manifestation le 13 septembre.

ls s'étaient mobilisés contre le G8. Aujourd'hui, autour des syndicats, associations, collectifs et partis, les militants de gauche se mobilisent à nouveau pour condamner cette fois, le LH Forum qui se tiendra au Havre, jeudi prochain. A gauche, seule la CFDT et son patron François Chérèque, devraient pouvoir franchir le Rubicon. Finalement, le syndicat n'a pas rallié le mouvement de contestation. Logique! « Les invités sont triés sur le volet. Il n'y aura pas de place pour nos propositions. Nous sommes exclus alors que nous représentons les salariés et nous portons leurs préoccupations quotidiennes ».

Jacques Richer, leader CGT, met les pieds dans le plat. Après avoir souligné que la « plaisanterie » coûtait 450 000 € aux contribuables de l'agglomération havraise, c'est le fond qui est attaqué. « C'est un forum patronal, une opération de communication pour le maire du Havre mais il n'en sortira rien de probant dans l'intérêt des concitoyens ».

Autour de la table, tout le monde



Jacques Richer (CGT) arbore le tract rédigé par les « anti-forum »

y va de son couplet. Le collectif est très élargi. Il y a évidement quelques points de vue différents mais les discours convergent. « Nous voudrions discuter des vraies questions économiques et apporter nos propositions mais les portes nous sont fermées. Il ne faut rien attendre en terme d'emplois », martèle Christian Pigeon pour l'Union Solidaires. Sans rupture avec la politique économique actuelle, de ce côté

de la barrière, on ne veut pas croire au miracle. « La lumière ne sortira pas de là », ironise encore Christian Pigeon.

Le capitalisme attaqué

La baisse du pouvoir d'achat, la répartition inégale des richesses, le traité européen sacrifiant la souveraineté, la puissance de l'argent : les questions qui fâchent sont développées sans concession. Le tract qui appelle à manifester le jour du forum devant la Chambre de commerce et d'industrie reprend ces griefs avec en vis-à-vis les pistes avancées par le collectif pour créer de l'emploi autour de l'éolien, la déconstruction et le désamiantage des navires, le développement et la gratuité des transports collectifs... « Dans la présentation de ce forum, il n'y a pas un mot sur les mesures urgentes à prendre pour améliorer la vie de tous les jours avec en priorité l'emploi. Ce forum fera l'apologie du système capitaliste sans répondre à la crise que nous subissons. Même symboliquement, nous devons réagir. »

Les fuites d'huile font tâche

INDUSTRIE. La centrale EDF a connu un départ de feu ce week-end. Mineur selon la direction, l'incident excède la CGT

a direction de la centrale thermique EDF du Havre s'est-elle imprudemment précipitée ? Les représentants des salariés le pensent fortement, alors que débute ce matin une enquête du CHSCT (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail). Son motif: un départ de feu survenu ce week-end sur l'unité n° 2, toujours à l'arrêt depuis l'impressionnant incendie qui l'avait gravement endommagée le 30 janvier dernier.

L'incident a été heureusement maîtrisé en interne, sans conséquences humaines. La direction du site parle d'un simple « dégagement de fumée » quand la CGT, elle, évoque « quatre départs de feux » consécutifs.

« L'inspection du travail saisie »

Le syndicat dénonce surtout une tentative de redémarrage hasardeuse, alors qu'avait été déposé un droit de retrait le vendredi soir par les élus CGT du CHSCT, rapporte son secrétaire Didier Pitte. « A cause de fuites d'huiles détectées », précise ce dernier. C'est précisé-



La tranche n°2 est toujours à l'arrêt depuis l'incendie de janvier

ment une fuite d'huile, entrée en contact avec de la tuyauterie chaude, qui avait provoqué le spectaculaire incendie du mois de janvier. Cette cause est également à l'origine de l'incident du week-end, d'où l'exaspération des représentants syndicaux. « L'inspection du travail a été saisie, nous lui demanderons de verbaliser », annonce Didier Pitte.

La direction de la centrale réfute toute maladresse liée à une volonté précipitée de redémarrage. Au contraire, indique-telle : la détection de la « légère

fuite d'huile » est le fruit d'une démarche de surveillance 24 heures sur 24 permettant « de finaliser les réparations au fur et à mesure, pour démarrer complètement les installations en respectant les exigences de sécurité ».

EDF a annoncé la remise en service de la tranche n° 2 pour cet automne. 3,5 millions d'euros ont été investis dans cet objectif. Cette même unité doit fermer définitivement en juin 2014.

THOMAS DUBOIS

Crispations sur l'emploi

Cet épisode crispe un peu plus un dialogue social déjà perturbé sur la question de l'emploi à l'issue de 2015.

Un mouvement de grève de 24 heures a de nouveau été observé hier à l'appel de la CGT, pour dénoncer la fermeture annoncée des tranches 1 et 2 en 2013 et 2014, synonyme selon le syndicat de la perte totale de 600 emplois sur le bassin havrais (notre édition d'hier). En sou-

tien, la députée PS Catherine Troallic, dans une question écrite adressée au ministère du Redressement productif d'Arnaud Montebourg, exprime le souhait qu'EDF « précise sa stratégie quant à son implantation au Havre dans le secteur de l'énergie thermique, mais aussi de l'éolien ».

« 800 emplois seront mobilisés sur le port du Havre pendant la phase de construction de la base

d'assemblage d'éoliennes offshore », répond EDF, impliqué dans le projet. Par ailleurs, « la centrale du Havre reste un site stratégique », insiste le groupe. « Plus de 100 millions d'euros seront investis en 2014 sur l'unité 4 pour prolonger sa durée de vie et améliorer ses performances. » La CGT, elle, exige que soit revue la cible de 134 salariés, annoncés sur cette unique tranche à l'horizon 2015.

THOMAS DUBOIS

du si bless

Un: sur de l

Un ch voitur àlah avant scoote au Hav des Or gnanto tusions



À l'occasion de la Journée Internationale de la Paix rassemblement au Havre, vendredi 21 septembre, à 17 h 30 Place de l'Hôtel de Ville

(en face de la rue de Paris)

À l'appel de : le Mouvement de la Paix, Femmes Solidaires, AHSETI, ATTAC, la Ligue des Droits de l'Homme, l'Association France Palestine Solidarité, la CGT... Amnesty International (observateur) Avec la participation de la chorale « Coup d'Rouge »

En direct des protocoles d'accords électoraux...



Accords signés:

→ GIHP (Groupement pour l'insertion des Personnes Handicapées Physiques)

Accord signé le 20 août pour délégation unique : 1er tour fixé le 19 septembre

Négociations à venir :

→ Normandie Rail Service à Rogerville le 13 septembre

→UNA (aide à domicile)
160 rue Mal Joffre le 24 septembre à 10h00

→ Villa Saint Nicolas

28 rue Pierre Guinard le Havre le 27 septembre à 9h30 : 1er tour élections DP fixé le 31.10.12

Faites parler de la CGT pour les élections à venir dans ces différentes entreprises auprès de vous : connaissances, amis, famille...

Pour présenter une liste CGT, et pour voter CGT!

Programme Formation Syndicale 2012

Union Locale CGT du Havre

Janvier NOUVEAUX MODULES AJOUTES!

26 et 27

Rédiger un tract /
Communication / Prise de parole

28 et 29

Rédiger un tract /
Communication / Prise de parole

Février

16 et 17

Délégué du Personnel

Annulé

Mars

Du 19 au 23 ⇒ Niveau I

Avril

<u>Mai</u>

25

□ Représentativité

<u>Septembre</u>

Octobre

11 et 12

□ Délégué du Personnel

25 et 26

⇒ Feuille de paie / Protection sociale

Novembre

Décembre

Réunions du collectif formation de l'UL à 09h00 :

Les 21 mai et 12 novembre

Coût des modules : 40 € par stagiaire repas compris Coût du Niveau I : 80 € par stagiaire repas compris

Cependant le coût ne doit pas être un frein à la formation des syndiqués, l'UL regardera au cas par cas si le syndicat ne peut pas prendre en charge l'inscription.



Des liens, des infos, des blogs :

La rubrique interactive de l'hebdo!

Deux sites pour l'organisation d'un référendum sur l'adoption du pacte budgetaire : http://alternatives-economiques.fr/blogs/harribey/2012/08/28/une-campagne-eclair-pour-demarrer-un-orage-long/

http://www.france.attac.org/articles/les-10-raisons-de-dire-non-pour-rouvrir-le-debateuropeen

Un p'tit Extrait de la pièce le milliardaire d'Audrey Vernon sur Bernard Arnault...

http://youtu.be/MXW2egkZBn

Cadres des Très Petites Entreprises, un site vous est dédié : www.tpe2012.cgt.fr

→ LA NVO SPÉCIAL RENTRÉE

parution 7 septembre 2012

BON DE COMMANDE (3474)

NUMÉRO DE COMPTE* NOM DE L'ENTREPRISE	
FÉDÉRATION *Attention Si vous ne possédez pas de numéro de compte. Vous devez impérativement joindre le règlement à la co	nmanda

RÉF PRIX QUANTITÉ TOTAL

NVO 3474 34742012 2,50€

Montant de la commande:

Possibilité de s'abonner sur www.nvo.fr

Ce numéro est servi aux abonnés. Les invendus ne sont pas repris

ENTREPRISE ⁽¹⁾															
NOM*															
PRÉNOM* L.L.L.															
N°* L L RUE	*														
CODE POSTAL*															
MAIL*		_			_						\perp				

* Champs obligatoires - (1) Si nécessaire à l'expédition

Nouvelle SA la Vie Ouvrière case 600 - 263 rue de Paris, 93516 Montreuil Cedex 0149 88 69 60 - 0149 88 68 50 par téléphone ou par fax: 0149 88 68 66



Sur le site internet

WWW.LMCOMMUNICATION.COM

Nouvelles promotions en ligne



www.vivats.fr



TOUTES LES PROMOS EN CLIQUANT SUR :

www.tlcvacances.fr